

Vous séjournez dans un établissement de santé privé, organisé selon un projet médical et thérapeutique et comme dans toute collectivité, des règles y sont imposées.

LES VISITES

Les visites sont autorisées, sauf en cas de contre-indication de votre médecin psychiatre ou contre-indication en lien avec une épidémie (grippe, COVID19 ...), tous les jours de **14h à 18h**.

Il est déconseillé que les anciens patients rendent visites aux patients en cours d'hospitalisation.

LA LIBERTE D'ALLER ET VENIR

Vous pouvez circuler librement dans l'établissement sauf restriction médicale. Pour des raisons de sécurité, la porte de l'unité d'hospitalisation reste ouverte uniquement de **10h à 12h et de 14h à 17h30** avec l'utilisation du DIGICODE situé à droite de la porte. L'équipe soignante vous ouvre si besoin en dehors de ces horaires.

Les sorties de la Clinique sont libres de **14h à 17h30** tous les jours. Nous vous demandons de vous engager à honorer les RDV avec les médecins, la psychologue et les soins programmés sur ces créneaux. Pour toute autre demande en dehors de ces horaires, veuillez en faire la demande à votre médecin.

Pour votre sécurité, une restriction de sortie peut être mise en place par le psychiatre selon votre état de santé et avec votre adhésion. Les motifs de restriction de libertés pour des raisons de protection de la personne sont :

- **Soins** : par rapport à des contraintes de réalisation des soins (évaluation, traitement etc.)
- **Thérapeutiques** : Le contrôle de votre thérapie et les raisons d'hygiène (sevrage, isolement protecteur etc.)
- **Comportementales** : Lorsque vos comportements peuvent vous mettre en danger (risque suicidaire, désorientation, automutilation, autres)
- **Sécurité des tiers et protection de la vie en collectivité** (Problème d'alcool, de drogue, autres)

Ces restrictions sont réévaluées par le psychiatre à chaque visite.

L'utilisation de certains médicaments est incompatible avec la conduite d'un véhicule. Le médecin vous tiendra informé des risques et nous vous demandons de **vous engager** à ne pas conduire le temps de ce traitement.

Ne vous prions de signaler votre absence ainsi que votre retour à l'infirmier par le « **bon d'absence** ».

En ouvrant la porte, vous vous engagez à ne laisser sortir ou entrer personne d'autre que vous-même.

LES ABSENCES A LA JOURNEE OU LES PERMISSIONS DE MOINS DE 48H (selon l'article R.1112-56 du code de la santé publique)

Votre psychiatre donne son accord qui est ensuite validé par le directeur de l'établissement. Vous pourrez demander à l'infirmier **le bon** à renseigner. La demande doit être réalisée **24 ou 48h à l'avance**, selon le cas, afin de permettre l'organisation des repas et la préparation des médicaments.

LA SORTIE

Les sorties se font du **lundi au vendredi** en accord avec votre médecin psychiatre référent. Le jour de votre sortie vous devez libérer la chambre pour 10h et quitter la clinique avant 12h. Si exceptionnellement votre sortie ne peut se faire avant midi, il vous est demandé de régler votre repas à l'accueil mais vous ne pourrez pas garder votre chambre.

VOS OBJETS DE VALEURS

Un **coffre** est mis à votre disposition dans chaque chambre. Néanmoins, nous vous recommandons de ne pas apporter vos objets de valeurs à la Clinique. L'établissement n'est pas responsable des vols ou dégradation de vos biens qui pourraient être commis à l'intérieur des locaux d'hospitalisation. Exceptionnellement, votre chéquier, carte bancaire, espèces, pièce d'identité, peuvent être déposés contre signature dans le coffre de l'infirmier.

LES RECOMMANDATIONS CITOYENNES

Il vous est demandé dans l'ensemble de l'établissement d'avoir un comportement citoyen incluant par exemple :

- De **respecter** le consentement de l'autre et la confidentialité en toute occasion
- Une tenue vestimentaire correcte et appropriée
- Un **comportement** discret et respectueux envers l'ensemble des usagers et des professionnels
- De ne pas utiliser le téléphone portable dans les lieux communs de 23h00 à 7h30, au self et à l'atelier
- **Respecter les horaires** de vie institutionnelle de la clinique : les heures de repas, la distribution des médicaments, le retour de sortie, les temps de repos de chacun, l'heure de réintégration des chambres fixée à 23h.

CHANGEMENT DE CHAMBRES

Les chambres vous sont provisoirement attribuées. Elles peuvent être réattribuées pour les nécessités du service et selon votre prise en charge mutuelle. Dans la mesure du possible, nous limitons au maximum ces interventions.

PREVENTION ET SECURITE

☛ Risque incendie

Par mesure de sécurité et en application du décret 2006-1386 du 15/12/2006, il est interdit de fumer dans l'établissement (y compris la cigarette électronique), terrasses et passerelle comprise. **Un espace fumeur est réservé à l'extérieur.** Les bougies, encens ainsi que les câbles électriques (sauf chargeur de téléphone), les multiprises, rallonges, bouilloires, couettes, oreillers sont également interdits.

☛ Il doit être remis à votre infirmière à l'entrée comme en cours de séjour

- Tout médicament.
- Les objets coupants et tranchants, tout objet électrique pouvant occasionner un risque incendie

☛ Risque infectieux

Dans le cas d'un **risque de contamination**, vous serez vu par un médecin qui pourra prescrire des mesures de précautions supplémentaires selon la réglementation en vigueur. Il vous sera demandé de respecter les gestes barrières et un test antigénique pourra être réalisé.

Il vous est demandé de maintenir votre **chambre rangée** sans affaire au sol. Ceci afin que le personnel puisse réaliser le ménage. De même, nous vous demandons de n'apporter **qu'une seule valise**. Si vous devez changer de vêtement (suite au changement de saison par exemple), nous vous prions de ramener les affaires inutiles chez vous.

Nous mettons à votre disposition des **solutions hydroalcooliques** dans de nombreux points de la Clinique. Merci de les utiliser régulièrement pour limiter le risque de contamination (grippe, COVID, gastro-entérite, ...).

LES INTERDICTIONS

Il est strictement interdit :

- D'apporter ou de stocker dans les chambres des **denrées périssables** de l'extérieur ou servies au self
- De **laver et sécher le linge** dans les chambres, terrasses ou parc
- D'organiser tous types de festivités
- De se faire livrer des colis à la clinique
- D'enregistrer une conversation, prendre une photo ou vidéo de patient et/ou d'un membre du personnel sans son consentement.
- De coller dans votre chambre photos, affiches : s'adresser à l'atelier pour un panneau de liège
- D'apporter du mobilier personnel
- D'organiser des réunions et visites entre patients dans les chambres.
- Sont rigoureusement interdites et peuvent constituer une cause d'exclusion : l'introduction, la détention, l'échange ou la consommation dans l'enceinte de l'établissement de **produits dangereux, toxiques, médicamenteux** non prescrits ou illicites, notamment **l'alcool et les drogues**. Les comportements agressifs entre usagers ou envers les professionnels sont proscrits. Il est également interdit l'utilisation de **CBD et poppers** au sein de la Clinique.

En cas de non-respect du règlement intérieur le personnel est habilité :

- À retirer tout matériel non autorisé
- À vous repréciser des points du règlement intérieur

En cas de récidive ou de gravité de la transgression, votre prise en charge dans l'institution sera réévaluée par l'équipe médicale, soignante et administrative. Cette évaluation pourra conduire à une sortie définitive ou à un transfert vers un autre établissement.

LES DEGRADATIONS

Dans certaines circonstances, la dégradation de biens, de mobiliers peut être facturée au patient.

Je soussigné(e), M., Mme,, certifie avoir pris connaissance du présent règlement intérieur, lors de mon admission, au sein de la clinique du Golfe.

Date et signature

Précédées de la mention « lu et approuvé »

Le Directeur Administratif

